

Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire

n°DEC2023_011

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal

(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Marché public de travaux pour la construction d'un centre technique municipal – lot n°2 construction bois / couverture sèche – avenant n°1

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la décision n°DEC2022_031 du 5 décembre 2022 attribuant le lot n°2 du marché public de travaux pour la construction d'un centre technique municipal à l'entreprise LA CHARPENTE COURVILLOISE, sise à Courville sur Eure (28), pour un montant de 254 496,08 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'entreprise LA CHARPENTE COURVILLOISE, attributaire du lot n°2 construction bois / couverture sèche dans le cadre du marché de construction d'un centre technique municipal, un avenant de plus-value d'un montant de 8 516,12 € H.T., soit 10 219,39 € TTC, correspondant aux modifications suivantes :

- Fermeture de l'imposte de l'auvent le long de la route
- Installation d'un portillon métallique.

Le montant du lot n°2 est porté à 315 614,64 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 16 octobre 2023



La Maire
Claire CHERET

Mis en ligne le 16/10/2023 à 14h16

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20231016-DEC2023_011